P1-DE-038

Positionspapier

Initiator*innen: JUSO Aargau (beschlossen am: 09.04.2021)

Titel: **P1-DE-038 zu P1-FR: Solidaire et socialiste : pour l'agriculture de demain !**

Antragstext

Von Zeile 38 bis 40:

cantonal. Cela induit une grande difficulté d'organisation au sein de la branche~~, et le fait qu'il existe 26 réglementations différentes pèse toujours en défaveur des employé·e·s.~~.

Begründung

L'affirmation qu'il existe 26 lois différentes est applicable à à peu près toutes les branches. Les CCT sont aussi souvent établies au niveau cantonal. Par exemple la CCT des platrier*ères négociée à Bâle-Ville n'est pas la même qu'à Bâle-Campagne, et il n'y en a pas du tout en Argovie. C'est pourquoi cette affirmation n'apporte rien.